

Compte rendu du conseil municipal du 21/10/2015

Début de la séance à 20h30

Présents : Didier Sarciat, Jean-Michel Yvora, Monique Claverie, Dominique Fialon, Yvon Loubelle, Eric Larroquette, Marilyne Lassalle, Sandrine Lozinguez, Francis Planté, Gérard Broccoli

Absents excusés : Eric Bertran, Pierre Lasserre, Lilian Capéra

Secrétaire de séance : Jean-Michel Yvora

ORDRE DU JOUR :

Il est demandé de rajouter à l'ordre du jour par Jean-Michel Yvora :

- ❖ La répartition des charges pour l'accueil des enfants dans une classe d'intégration scolaire (CLIS) de St-Jean-de-Marsacq
- ❖ L'acceptation d'un don de 7000 € de la paroisse pour travaux de rénovation de l'électricité de l'église

Recomposition du conseil communautaire suite aux élections municipales partielles de Seignosse

Monsieur Le Maire demande au conseil d'approuver l'accord local portant sur la composition du conseil communautaire selon le nombre et la répartition de la liste ci-dessous, en lien avec le renouvellement du conseil municipal de Seignosse.

ANGRESSE 2 - AZUR 1 - BENESSE 2 - CAPBRETON 7 - JOSSE 1 - LABENNE 4 - MAGESCQ 2
MESSANGES 1 - MOLIETS 1 - ORX 1 - SAINT GEOURS DE MAREMNE 2 -
SAINT JEAN DE MARSACQ 1 - SAINT MARTIN DE HINX 1 - SAINT VINCENT DE TYROSSE 6
SAINTE MARIE DE GOSSE 1 - SAUBION 2 - SAUBRIGUES 2 - **SAUBUSSE 1** - SEIGNOSSE 3
SOORTS-HOSSEGOR 3 - SOUSTONS 6 - TOSSE 2 - VIEUX-BOUCAU 2

Adopté à l'unanimité

Modification des statuts MACS pour prise de compétence PLUi et documents d'urbanisme

Les communautés de communes ou les communautés d'agglomération, qui ne sont pas encore compétentes en matière de PLU, peuvent, sans attendre l'échéance du 27 mars 2017, anticiper et prendre de manière volontaire cette compétence, afin d'engager une procédure de PLUi avant le 31 décembre 2015. Les contraintes de « grenellisation », de mise en compatibilité ou de prise en compte d'un document de rang supérieur et de caducité des POS ne seront pas applicables sur le territoire de la Communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud (MACS), si cette dernière respecte, tout au long de la procédure, les conditions cumulatives suivantes :

- Prescrire l'élaboration du PLUi avant le 31 décembre 2015, ce qui implique que la communauté de communes se dote de cette compétence au préalable.
- Organiser le débat sur le plan d'aménagement et de développement durable (PADD) au sein du conseil communautaire avant le 27 mars 2017.

Approuver le PLUi avant le 31 décembre 2019.

Le dispositif temporaire instauré par la loi de simplification de la vie des entreprises constitue une opportunité d'avancer sur la réalisation d'un document partagé, d'une part et d'autre part, **de suspendre les obligations liées aux dispositions de la loi Grenelle II du 12 juillet 2010 pour chaque commune**. Par ailleurs, la conduite à l'échelle intercommunale de l'élaboration d'un PLUi permettra de réaliser un gain substantiel **pouvant atteindre 50% de la somme des dépenses communales d'élaboration des PLU communaux**.

Monsieur Le Maire demande au conseil d'approuver le transfert de la compétence plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale, en complétant l'article 6.2.1. des statuts de la Communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud.

Adopté à 9 voix pour et 1 abstention (G. Broccoli)

Choix de l'entreprise pour travaux de rénovation de l'électricité de l'église

Après étude des devis par la commission d'urbanisme, Monsieur Le Maire demande au conseil d'approuver le choix de l'entreprise Lagauzère concernant des travaux de rénovation électrique de l'église pour un montant de 11987,03 € HT.

Adopté à l'unanimité

Tarif des redevances d'occupation du domaine public

Monsieur Le Maire demande au conseil d'approuver le montant de la redevance d'occupation du domaine public au prorata de la surface sédentaire occupée par nos commerçants, soit de 2 € TTC/m² à l'année.

Don de la paroisse Saint Joseph des Barthes

Monsieur Le Maire demande au conseil d'approuver le don de la paroisse Saint-Joseph-des-Barthes pour la réfection complète en électricité de l'église (Montant 7000 €).

Le conseil municipal remercie la paroisse Saint-Joseph-des-Barthes pour sa générosité.

Répartition des charges pour l'accueil des enfants dans une classe d'intégration scolaire (CLIS) de St-Jean-de-Marsacq

A la demande de l'inspection académique, une classe d'intégration sociale pour les enfants atteints de troubles physiques, mentaux ou sensoriels, a été créée à St-Jean-de-Marsacq.

Monsieur Le Maire demande au conseil d'approuver le versement de la somme de 241,11 €TTC à la commune de St-Jean-de-Marsacq. Somme correspondant à la répartition des charges pour l'accueil d'enfants dans une classe d'intégration scolaire (CLIS). Trois enfants de Saubusse y sont inscrits.

Adopté à l'unanimité

Divers :

- Demande de voirie de M. LASSERRE demeurant à Saint-Geours-de-Maremne qui souhaite acquérir un bien donnant sur la RD70 et n'ayant pas de sortie sur l'arrière de la propriété (domaine de la commune). Il est demandé au conseil s'il approuve cette demande et son financement.
Le conseil donne son accord de principe dans la mesure où M. LASSERRE prend en charge les frais de cette voirie.
- Du bois de chauffage est proposé à la vente : 200 €TTC un lot d'environ 10m³ de chêne. Tronc entier, branches en tronçons de 3m. S'adresser à la mairie.
- Des travaux de nettoyage et de reboisement de carolins vont être entrepris mi-novembre pour un montant de 3963,25 €TTC concernant les parcelles 7B et 9.
- Proposition de versement annuel d'une contribution mairie de 500€ pour le voyage scolaire de fin d'année.
- La toiture vétuste du hangar de l'entrée du cimetière, qui abritait autrefois le camion des pompiers, sera rénovée et remplacée par des tôles bac acier. Cette opération sera réalisée par nos agents techniques.
- Notre adhésion au groupement d'achat d'énergies, pilotée par le SYDEC, permettra à la commune de réaliser une économie de 806,39 €TTC sur la durée du marché, soit 2 ans, du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2017, pour une consommation équivalente à celle des années 2014 et 2015.
- Travaux de voirie effectués par MACS en octobre : réfection de la chaussée route de Larroque, pose de grilles de captage des eaux de ruissellement rue du Port au centre bourg.
- Travaux de voirie par MACS à venir prochainement : curage des fossés route du Sablar, route du Moura, chemin de Lorient, avenue des Thermes, route de Bardos, route de la Gare, route du Riston, impasse Maisonnave, route de Lourgon.
- Il est signalé à nouveau l'agressivité et la dangerosité de chiens non attachés dans le village. Les propriétaires en seront avisés.
- Assemblée extraordinaire de l'Amicale Sibusate, salle du trinquet, vendredi 30 Octobre à 20h00.

Appel à candidature pour un nouveau bureau.

Manifestations à venir : (ouvertes à tous)

- Halloween Party, samedi 31 octobre de 15h à 17h à la salle des fêtes.
- Concert à l'église samedi 24 octobre 20h30 "Portraits de la Renaissance" Ensemble Aliénor d'Aquitaine.
- Finale du tournoi communal de pala, samedi 7 novembre de 15h à 19h au trinquet.
- Randonnée pédestre de l'APE, dimanche 8 novembre à partir de 9h sur le parking au Pont de Pierre.
- Cérémonie du 11 novembre au monument aux morts, départ de la Mairie à 11h.
- Messe animée par la banda Antibiotiq's à l'occasion de la Sainte Cécile, samedi 14 novembre à 18h30.
- Finale du championnat des Landes main nue 2 à 2 au trinquet, dimanche 22 novembre de 9h à 18h.
- Marché de Noël de l'APE, vente de sapins, goûter des enfants, samedi 5 décembre 15h, salle des fêtes.
- Elections régionales les 6 et 13 décembre.
- Concert de Noël avec le Choeur de Saubusse à l'église, samedi 19 décembre à 20h30, exposition de photos originales à la salle des fêtes.

Fin de la séance à 22h10